

ABONNEMENT.

Annuaire : 30 fr.
Un an : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste :
Un an : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Novembre 1879.

Chronique générale.

M. le président Grévy est très-perplexe
sur la décision qu'il doit prendre relative-
ment à la réintégration, dans les cadres de
la Légion-d'Honneur, des amnistiés qui ont
été ou décorés ou médaillés.

Aussitôt saisi du procès-verbal énonçant
les résolutions prises par le conseil de l'Or-
dre, M. le Président de la République a fait
appeler M. Lepère, lequel, il est à peine be-
soin de le dire, a, sans plus de réflexion et
d'hésitation, émis l'avis qu'il était opportun
de ne tenir aucun compte des décisions du
conseil de l'Ordre. Il y a là, a-t-il dit, une
question politique, une question ministé-
rielle qui pourrait bien devenir promptement
gouvernementale. D'après lui, « les amis du
gouvernement » ne comprennent pas et ne
permettraient pas qu'on restreignât ainsi arbi-
trairement les effets de l'amnistie, et ce se-
rait rendre « plus populaire encore qu'elle
ne l'est l'amnistie plénière » que de refuser
à ceux qu'on a amnistiés la plénitude de
leurs droits politiques, civiques ou militai-
res.

M. Grévy a alors fait appeler M. le mi-
nistre de la guerre qui a émis une opinion
tout opposée à celle de M. Lepère.

Il a d'abord rappelé à M. le Président de
la République le langage que récemment
lui avaient tenu à lui-même plusieurs offi-
ciers généraux, et duquel il résultait que la
réinstallation dans le cadre de la Légion-
d'Honneur des amnistiés, anciens légionnai-
res, ne produirait pas dans l'armée une
émotion moins pénible et moins grave que
le rétablissement dans leurs grades des offi-
ciers rayés pour désertion, comme ayant
passé dans l'armée de la Commune.

M. le général Gresley a ajouté qu'il avait
reçu lui-même d'un grand nombre d'offi-

ciers sincèrement attachés au gouverne-
ment de la République, des observations
analogues, et il aurait conclu en déclarant
que si, comme homme politique, la réinté-
gration des amnistiés dans leurs titres de dé-
corés ou de médaillés lui paraissait sans
danger, il ne croyait pas pouvoir, comme
ministre de la guerre, conseiller au chef de
l'Etat de se prononcer pour elle.

Dans le dernier conseil des ministres,
la question a été longuement agitée ; les avis
se sont partagés et aucune résolution défi-
nitive n'a pu être prise.

Tout nous fait croire que M. Grévy, vou-
lant contenter tout le monde selon son ha-
bitude, accordera la réintégration aux am-
nistiés non militaires, et invoquera, pour
la refuser aux autres, le caractère infamant
qui s'attache, dans l'armée, au fait de désertion.

M. le général Gresley commencerait-il à
trouver que M. le général Borel avait raison
lorsqu'il déclarait qu'un ministre de la
guerre ne pourrait jamais concilier ses de-
voirs vis-à-vis du pays et de l'armée avec
les prétentions et les exigences de la majori-
té républicaine ?

Des renseignements puisés à la meilleure
source nous permettent de le croire.

M. le général Gresley se montre de plus
en plus affecté et irrité des critiques et des
suspensions dont il est l'objet depuis quelques
semaines.

— J'ai cru gagner la confiance du Parle-
ment à force de concessions, disait-il récem-
ment, et je m'aperçois que je n'ai fait qu'en-
courager les exigences insatiables de chacun
de ses membres.

M. le ministre de la guerre ne dissimule
pas, d'ailleurs, qu'à la rentrée des Cham-
bres, il se montrera plus... militaire que
par le passé, et nous pouvons assurer qu'il
n'est pas le moins du monde disposé à se
soumettre aux injonctions, aux sommations
que lui adressent certains journaux de la
gauche.

La salle du Luxembourg ne sera pas
prête pour le 27 novembre. On interrompra

les travaux pour que le Sénat puisse pren-
dre séance. Puis l'Assemblée cédera la place
aux ouvriers jusqu'à ce que l'œuvre de res-
tauration soit terminée.

— Nous avons fait connaître la décision
du conseil supérieur de la Légion-d'Hon-
neur ; le Journal des Débats assure que le
gouvernement, se conformant à cet avis, a
décidé qu'un seul des postulants serait réinté-
gré sur les contrôles de la Légion-d'Hon-
neur : c'est le docteur Champeaux, lequel
fut condamné à une peine du reste légère
pour avoir été attaché à une ambulance de
la Commune où il soignait à la fois les fédé-
rés et les blessés de l'armée de Versailles.

Le conseil supérieur de l'Ordre a admis
que le fait d'avoir donné des soins à des
blessés, sans distinction d'opinions, ne pou-
vait pas entraîner la radiation d'un légion-
naire des cadres de l'Ordre.

— Dans les cercles diplomatiques, le dé-
part du prince Hohenzoln, qui doit rempla-
cer M. de Bulow dans les fonctions de sé-
crétaire d'Etat de l'empire d'Allemagne,
s'accrédite de plus en plus, malgré tous les
démentis.

— Nous avons parlé hier de l'entrevue de
M. de Rothschild avec M. Grévy. Aujourd-
'hui, on parle de démarches faites par des
représentants de la haute Banque, près de
M. Léon Say, Freycinet et Cochéry, con-
sidérés comme les hommes d'affaires du gou-
vernement, pour obtenir que celui-ci prenne
une attitude plus énergique et plus conser-
vatrice dans le vrai sens du mot.

— Nos députés commencent à rentrer et
organisent des réunions pour se préparer
aux luttes parlementaires qui vont être liv-
rées dès la reprise de la session.

Plusieurs membres du groupe de l'appel
au peuple sont allés rendre visite au prince
Napoléon. Dans cette entrevue, la conversa-
tion a été tout naturellement amenée sur
l'amnistie.

Le prince a déclaré très-nettement qu'il
était pour l'amnistie plénière, en exceptant
les condamnés pour crimes de droit com-

mun ; il a rappelé que l'Empire n'avait pas
reculé devant l'amnistie complète, et il a
ajouté que les républicains, en la refusant,
donneraient la preuve d'une incompréhens-
sible faiblesse.

— M. Gambetta a fait prier tous les dé-
putés qui arrivent à Paris de venir lui faire
visite. Il veut, comme on dit vulgairement,
savoir ce qu'ils ont dans le ventre avant de
se lancer sur la piste.

— M. Bardoux a été prévenu que s'il ne
déposait pas, dès la rentrée, son projet de
loi sur le scrutin de liste, l'initiative serait
prise par un groupe de députés de la gau-
che.

— On sait que le préfet de la Seine a écrit
dernièrement aux ingénieurs de la ville de
Paris pour les inviter à réserver des places
dans leurs chantiers aux citoyens que l'île
des Pins a rendus à la France.

L'un de ces ingénieurs, M. L..., a cru de-
voir informer M. Hérolid qu'il avait fait em-
baucher en deux jours cinq amnistiés qui
s'étaient présentés pour avoir du travail ;
mais que le surlendemain de leur entrée
dans les chantiers où il les avait fait placer,
il avait dû les en faire expulser tous les cinq.
Ces individus passaient leur temps à se liv-
rer à la propagande radicale auprès de
leurs compagnons, et adressaient des mena-
ces aux chefs ouvriers qui voulaient les for-
cer à travailler.

— Plusieurs amnistiés, depuis leur re-
tour à Paris, se sont rendus en Suisse au-
près des réfugiés de la Commune. Rochefort
a eu la visite de plusieurs d'entre eux.

— Toutes les brochures radicales publiées
en France, qui entraînent librement en Alle-
magne, viennent d'être interdites à la fron-
tière, par décision du gouvernement alle-
mand.

Quant aux journaux de même nuance, ils
ne sont distribués qu'après un examen pré-
alable qui en fait arrêter chaque jour un cer-
tain nombre.

— Dans un article en faveur de la sup-
pression de la propriété, M. Henri Roche-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

XVI

LA CROIX DES BLEUS.

(Suite.)

La colonne révolutionnaire s'avancait néanmoins
sans obstacle et sans défiance, à travers la forêt
pleine d'ennemis, silencieuse comme un tombeau.

Les sans-culottes, ivres de sang et de cidre, car
ils n'avaient pas oublié cette intéressante boisson
lors du pillage de Saint-Ermel, — hurlaient encore
des chants de carnage.

La famille La Fougères, exhortée par le pasteur,
pria ; elle répondait par des cantiques à leurs
injures et à leurs blasphèmes.

Le vieux Gavésio, Mathieu Piment et le sergent
Bayonne écoutaient ; mais les clameurs rappro-
chées les empêchèrent d'entendre une première
faillade qui retentit dans le lointain, et dont
furent victimes les sans-culottes de Josselin et de
Plœrmel.

Tout à coup, cependant, le bruit devint tel que
le colonel et les soldats sont forcés d'y faire atten-
tion.

— Silence ! donc, les patriotes !... Silence, tas
de brailleurs, commande le chef militaire. Silence
les aristocrates, silence dans les charrettes !

Les captifs ne prient plus que du fond de l'âme,
les sans-culottes se taisent, les échos des bois leur
apportent le bruit bien distinct d'une série conti-
nue de détonations.

Le citoyen Famine devint blême.

Mathieu Piment faillit se trahir par le plus éner-
gique des jurons capables d'exprimer la joie ; heu-
reusement Arrache-Tout lui mit la main sur la
bouche.

— Les couteaux... parés ! dit le capitaine.

— Connu ! connu ! répond Arrache-Tout.

On était alors au milieu du bois de Ménéac, à mi-
distance entre la lande Sans-Fin et la lande du
compement.

— Sergent Bayonne, dit le colonel, songe à mes
ordres !

— Soyez tranquille ! répond Antonio dont le
cœur bat avec force.

— En route ! au pas de course ! crie le colonel...
Il faut nous sortir d'ici !

Mathieu Piment se demandait s'il fallait ou non
arrêter les charrettes et commencer le combat. Il
penchait pour attendre encore, dans l'espoir que

les nouveaux Chouans se montreraient, lorsque les
sans-culottes s'écrièrent :

— Citoyen Famine, les charrettes nous retar-
dent, fais fusiller ce troupeau d'aristocrates, et
marchons !

A ces mots, la terreur du gros patriote se change
en férocity.

— A mort ! à mort ! les brigands ! dit-il.

Pour la première fois de la journée, il arme ses
pistolets. Malgré sa fureur, il n'oublie pas les crain-
tes que lui a si longtemps inspirées l'élargissement
illégal de Francésa, c'est sur elle qu'il dirige d'a-
bord ses armes.

— Misérable, s'écrie le colonel en lui retenant le
bras, qui commande ici ?... Feu, grenadiers ! feu
sur les indisciplinés !

Le commandement n'eut pas besoin d'être répé-
té à la troupe d'Antonio. L'agile Basque, feignant
d'obéir à son chef, saute dans le tombereau, en-
lève Francésa et la descend à terre.

Au même instant, Mathieu Piment donne un
coup de sifflet ; les corsaires coupent les traits des
chevaux et les liens des fermiers, auxquels ils dis-
tribuent des armes.

— Trahison ! s'écrient les plus redoutables des
sans-culottes, c'est-à-dire les derniers Vieux de la
Gale, encore au nombre d'une trentaine.

Le gros Famine était tombé à terre en entendant
le commandement !

L'effet de la peur fut de lui donner des convul-
sions épouvantables.

Cependant le colonel veut profiter du désordre
pour prendre Francésa en croupe et s'enfuir à
bride abattue ; les Chouans se montrent à la montée
du Ménéac, il va crier :

— Sauve qui peut !

Antonio, Ermel, Alain l'arrêtent :

— Colonel ! rendez-vous ! disent-ils.

— Moi ! jamais ! répond le colonel en déchar-
geant son pistolet sur le sergent.

Antonio évite le coup.

— A moi ! soldats ! s'écrie le colonel La Patrie.

Les soldats effrayés l'abandonnent, il reste au
pouvoir du caporal Gérard qui le désarme en
disant :

— Monsieur le chevalier du Genêt, à chacun son
tour de commander... voici mon colonel à présent...
C'était Ermel qu'il montrait.

Tandis que les choses se passent ainsi derrière
le second tombereau, une lutte autrement terrible
s'engage devant celui où gisent, autour du cadavre
de Jean-François Bozec, Hilaire, Louise et le vi-
comte Michel, tous trois gravement blessés, et
Armand, abîmé dans sa douleur.

La sont le vieux Gavésio et ses fils.

Les corsaires défendaient alors contre une masse
de Bleus revenus à la charge, l'intervalle qui sépa-
rait les deux tombereaux.

fort se plaint de ce qu'un ouvrier mineur gagne quarante francs alors que par son travail il en fait gagner deux mille neuf cent soixante à son patron. Il faut, dit-il, que la machine soit à l'ouvrier et la terre au paysan.

Tout cela est bel et bon, mais nous préférons que l'écrivain collectiviste prêchât surtout d'exemple.

Confortablement installé dans un opulent hôtel, à Genève, M. Rochefort se fait de sa prose plusieurs milliers de francs de revenus, tandis que ses ouvriers de la *Marseillaise* travaillent jour et nuit pour gagner quelques centaines de francs. « L'inégalité sociale » est trop évidente et, pour employer une expression de M. Rochefort lui-même, « c'est trop fort de disproportion ».

Lorsque M. Rochefort et ses sociétaires auront associé leurs garçons de bureaux aux bénéfices de leur journal, alors seulement nous croirons à la sincérité de leur collectivisme.

On s'est, paraît-il, trop hâté d'annoncer la grâce d'Abadie et de Gilles. Le *Temps*, qui avait donné la nouvelle, publie aujourd'hui la note que voici :

« L'Agence Havas a publié hier une note, que nous avons reproduite, annonçant que le Président de la République avait accordé la grâce de cinq condamnés à mort, parmi lesquels Gilles et Abadie, les assassins de la femme Bazengeaud. Nous croyons savoir qu'au conseil des ministres de ce matin, M. Grévy a déclaré que cette nouvelle était inexacte et qu'il n'avait pas encore statué sur le sort des deux jeunes assassins de Montreuil. »

Les informations de la *Gazette des Tribunaux* sont absolument conformes à cette note.

M. le Président de la République a commué en celle des travaux forcés la peine prononcée contre les condamnés à mort Martin, Hinard et Lequette.

Martin, qui est âgé de 32 ans, a été condamné à mort par la cour d'assises de l'Oise par arrêt du 12 septembre dernier; il avait assassiné un garçon de ferme nommé Touvain avec lequel il faisait route, pour lui voler 140 fr. que ce dernier portait à la Caisse d'épargne.

Hinard (Théophile-Fulgence), qui bénéficie également de la clémence de M. le Président de la République, n'avait pas commis de meurtre, mais cela bien malgré lui.

Pris en effet d'une passion coupable pour la fille de sa femme, nommée Victorine Racinet, il poursuivait la jeune fille de ses obsessions : celle-ci ne voulant pas s'abandonner à lui, il la frappa d'un coup de couteau dans la région du cœur.

La jeune fille survécut à ses blessures. Hinard fut néanmoins condamné à mort.

La condamnation de Lequette remonte au 4 septembre dernier.

Lequette, muletier à Sapignies (Pas-de-Calais), avait été condamné à la peine capitale par le jury d'Arras, pour avoir as-

sassiné sur une grande route un cultivateur nommé Citerne.

Un sixième condamné à mort complète cette triste énumération.

C'est le nommé Prunier, condamné à mort par la cour d'assises de l'Oise, pour avoir commis un assassinat et d'odieux attentats sur la personne de M^{me} Jobin, belle-mère du meunier chez lequel il était employé.

On remarquera que le nom de Prunier ne figure pas parmi les noms des condamnés dont la peine a été commuée.

Chronique militaire.

Les Garnisons.

L'état de répartition et d'emplacement des troupes de l'armée française, arrêtée à la date du 1^{er} octobre 1879, vient de paraître.

Nous croyons utile de faire connaître l'emplacement des corps de toutes armes (dépot et portion principale).

INFANTERIE.

Régiments d'infanterie de ligne.

1. Cambrai. — 2. Granville. — 3. D. Ajaccio, PP. Bastia. — 4. Cosne. — 5. Caen. — 6. Saintes. — 7. Cahors. — 8. Saint-Omer. — 9. Agen. — 10. Auxonne. — 11. Montauban. — 12. D. Mende, PP. Lodève. — 13. Nevers. — 14. Limoges. — 15. D. Carcassonne, PP. Castelnaudary. — 16. D. Riom, PP. Lyon. — 17. Béziers. — 18. Pau. — 19. Brest. — 20. D. Marmande, PP. Montauban.

21. Langres. — 22. D. Romans, PP. Lyon. — 23. Bourg. — 24. Rouen. — 25. Cherbourg. — 26. Nancy. — 27. Dijon. — 28. Rouen. — 29. Autun. — 30. D. Albertville, PP. Annecy. — 31. Blois. — 32. D. Châtelleraut, PP. Tours. — 33. Arras. — 34. Mont-de-Marsan. — 35. Belfort. — 36. D. Falaise, PP. Saint-Cloud. — 37. Troyes. — 38. D. Montluçon, PP. Lyon. — 39. D. Bernay, PP. Paris. — 40. D. Privas, PP. Marseille.

41. Rennes. — 42. Belfort. — 43. Lille. — 44. Lons-le-Saulnier. — 45. Laon. — 46. Auxerre. — 47. Saint-Malo. — 48. Guingamp. — 49. Bayonne. — 50. Périgueux. — 51. Beauvais. — 52. Grenoble. — 53. Tarbes. — 54. Compiègne. — 55. Nîmes. — 56. D. Chalon-sur-Saône, PP. Dijon. — 57. D. Libourne, PP. Bordeaux. — 58. D. Pont-Saint-Esprit, PP. Marseille. — 59. Toulouse. — 60. Besançon.

61. Toulon. — 62. Lorient. — 63. Brives. — 64. Nantes. — 65. Ancenis. — 66. Tours. — 67. Soissons. — 68. D. Le Blanc, PP. Issoudun. — 69. D. Toul, PP. Nancy. — 70. Vitry. — 71. Saint-Brieuc. — 72. Amiens. — 73. Béthune. — 74. D. Evreux, PP. Courbevoie. — 75. Gap. — 76. Orléans. — 77. Angers. — 78. D. Guéret, PP. Limoges. — 79. Neufchâteau. — 80. Tulle.

81. Rodez. — 82. D. Sens, PP. Paris. — 83. Albi. — 84. Avesnes. — 85. D. Fontainebleau, PP. Paris. — 86. D. Clermont, PP. Lyon. — 87. Saint-Quentin. — 88. D.

Mirande, PP. Auch. — 89. Montargis. — 90. Châteauroux. — 91. Mézières. — 92. D. Aurillac, PP. Laon. — 93. La Roche-sur-Yon. — 94. Verdun. — 95. Bourges. — 96. Montélimar. — 97. Chambéry. — 98. Le Puy. — 99. D. Vienne, PP. Lyon. — 100. D. Narbonne, PP. Perpignan.

101. Laval. — 102. Mayenne. — 103. Marmers. — 104. Le Mans. — 105. D. Montbrison, PP. Saint-Etienne. — 106. D. Châlons, PP. Bar-le-Duc. — 107. Angoulême. — 108. Bergerac. — 109. Chaumont. — 110. Dunkerque. — 111. D. Antibes, PP. Nice. — 112. Aix. — 113. D. Melun, PP. Paris. — 114. D. Parthenay, PP. fort de Charenton. — 115. D. Alençon, PP. fort de Charenton. — 116. Vannes. — 117. D. Argentan, PP. Vincennes. — 118. Quimper. — 119. Le Havre. — 120. D. Péronne, PP. Sedan.

121. Saint-Etienne. — 122. Montpellier. — 123. La Rochelle. — 124. D. Dreux, PP. Paris. — 125. Poitiers. — 126. D. Foix, PP. Pamiers. — 127. Valenciennes. — 128. D. Abbeville, PP. Givet. — 129. D. Lisieux, PP. Versailles. — 130. D. Chartres, PP. Paris. — 131. D. Coulommiers, PP. Saint-Denis. — 132. Reims. — 133. Belley. — 134. Macon. — 135. Cholet. — 136. D. Saint-Lô, PP. Cherbourg. — 137. Fontenay-le-Comte. — 138. D. Magnac-Laval, PP. Limoges. — 139. D. Roanne, PP. Clermont. — 140. D. Bourgoin, PP. Lyon.

141. Avignon. — 142. Perpignan. — 143. D. Saint-Gaudens, PP. Toulouse. — 144. Bordeaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La première audience de police correctionnelle de la nouvelle année judiciaire avait de nombreuses causes inscrites au rôle, mais deux surtout devaient captiver le public.

La première a été celle du secrétaire de la Mairie de Montreuil-Bellay, l'illustre Blot, le détourné de permis de chasse.

Blot a été condamné à un an de prison pour abus de confiance.

Les débats ont révélé quelques détails curieux. M. le Maire de Montreuil ne connaissait pas de vieille date son candidat au secrétariat de la mairie, mais les opinions de ce dernier étaient un titre suffisant à son acceptation comme homme de confiance. M. Aubelle ne tarda pas à apprendre que Blot allait gaudailler au cabaret, qu'il y avait des dettes, qu'il n'avait pu rester clerc de notaire, et pour cause; enfin, notre secrétaire a bientôt eu une pécadille sur la conscience au détriment de son protecteur.

En ce qui concerne les permis de chasse, Blot s'est montré honnête homme : il aurait pu en soustraire soixante, car il y avait bien ce nombre, tous revêtus de la signature de M. Demangeat, qui se promenaient sur les tables de la Sous-Préfecture, et à la disposition du premier venu.

Le secrétaire de M. le Sous-Préfet ne se

rappelle rien; il croit être sorti, le jour de la disparition des permis, avec le secrétaire républicain de Montreuil. Voilà tout.

Blot a profité de l'absence du Maire de Montreuil et de son adjoint pour faire signer ses permis à un conseiller, M. X., lequel a dit M. Aubelle, n'entend absolument rien aux affaires. Voilà qui est flatteur pour M. X. et pour les électeurs qui l'ont nommé.

Que M. Aubelle doit avoir de gloire à administrer avec un tel conseiller! Mais Blot, plus malin, a pu exploiter cette innocente créature, et mettre en bonne forme les permis escamotés à la Sous-Préfecture.

Après Blot est venu l'affaire du garde de Douces, révoqué, contre Poulain, l'industriel de la commune, et sa femme. C'est une question de publication verbale de fausses nouvelles. D'abord a été soulevée, par le défenseur de Poulain, M^e Bodin, la question de compétence du tribunal. Après une brillante réplique de M^e de la Vèze, le tribunal a remis à huitaine pour se prononcer sur cette question de compétence.

Douces occupera longtemps le tribunal, car nous ne sommes qu'au premier acte.

Ecole de cavalerie de Saumur.

LISTE des SOUS-LIEUTENANTS (officiers-élèves) sortant de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, et arrivés à l'Ecole de cavalerie pour suivre un cours d'une année, à partir du 1^{er} novembre 1879.

MM.

De Lagarde, Joseph-Alphonse-Henri.
De Faily, Napoléon-Eugène.
Lefort, Paul.
Dodelier, Georges-Alexis-Henri.
Robert de Beauchamp, Marie-Louis.
Corvisart, Charles-Pierre.
Bruneau de Miré, Georges-Victor.
Lacroix, Marie-Pierre.
Perrier, Gabriel-Pierre.
Boubée de Gramont, Marie-Louis.
Michon, Louis-Vincent.
De Casteras Villemartin, Jacques-Adolphe.

Levé, Fernand.
Bouvier de Lamotte, Joseph-Marius.
Houillon, Auguste-Chéri.
Allenou, Louis-Marie-Jean.
De Bourgoing, Napoléon-Pierre.
Beaumoulin, Antoine.
Keller, Charles-Auguste.
Hoelna du Fréty, René-Charles.
De Latour, Pierre-Henri.
Bréart de Boisanger, Léopold.
De Laage de Meux, Jules-Marie.
Labouré, Pierre-Louis.
Compères Desfontaines, Georges-Théophile.

D'Oncieu de la Bâtie, Eugène-Marie.
Lemonnier de Lorie, Marie-François.
Raymond, Charles-François.
Rittell, Louis-Marie-André.
Burette, François-Edmond.
Requichot, Henri-Louis.
Gueswiller, Edouard-Marie.
Paultre de Lamotte, Charles-Henri.
Boitel de Dienval, Charles-Marie.
De Beurepaire de Louvagny, Marie-René-Guillaume.

Hairon, Jean-Baptiste.
Bosquillon de Gentis, Louis-Marie.
Durand de Monestrol d'Esquille, Louis-Léon.

Prisse, Pierre-Albert.
Maquaire, Louis-Julien.
De Lassus, Louis-Joseph.
Lacroix de Laval, Ferdinand-Antoine.
De Fontaine, Alexandre-Eugène.
Lewden, François-Hippolyte.
Dureault, Jules-Claude.
Labat de Lapeyrière, Eugène-Gabriel.
De Pourtales, Paul-Charles.
Vallée, Marie-Léon.

Romazotti, André.
Costa de Saint-Genix de Beuregard, Stanislas.

Imbert de Balorre, Anne-Joseph.
De Terrasson de Villemont, René-Marie.
De Penfentenio de Cheffontaines, Ambroise-Marie.

Lyautey, Raoul.
Chevillotte, Pierre-Alfred.
Amadiou, Anatole-Constantin.
Pochet, Georges-Charles.
Biver, Paul-Marie.
Petetin, Marie-François.
Archambault de Montfort, Marie-Victor.
Lamy de la Chapelle, Marie-Joseph.
Huyn de Verneville, Paul-François.
De Boisgolin, Marie-Joseph.

Piment hachait à coups de hallebarde. Arrache-Tout s'en donnait enfin à son aise, et se ruant au milieu des soldats, il les écrasait littéralement avec sa massue de fer.

Tous les chemins sont remplis de Chouans. Jean du Gavra descend dans la lande Sans-Fin; Morvan-Béquille apparaît peu après du côté de la lande du campement. Les lisières de la forêt se sont au même instant garnies de tirailleurs.

Les Bleus, se repliant alors sur les charrettes, y rencontrent Arrache-Tout et Piment et les grenadiers, leurs anciens camarades, qui leur crient de se rendre. Les plus braves aiment mieux se faire égorger.

Par la force des choses, les Gavésio se trouvaient à l'une des extrémités de la première charrette, lorsque les Vieux de la Cale et quelques Citoyens-Libres s'y élancèrent avec furie pour massacrer au moins les aristocrates avant de périr.

Un sourire triomphant passa sur les lèvres du vieux fermier.

— Pour Rosven ! pour Rosven ! criait-il en encourageant ses fils à combattre.

Salaün, frappé d'un coup de hache, tombe à ses pieds.

— Pour Rosven ! crie le vieux Pierre.

Malo, percé de part en part, tombe à son tour.

— Pour Rosven ! continue le vieillard.

Yvon, gravement blessé, était sorti de la char-

rette.

— Allons, gagne ici ton pardon ! pour Rosven ! lui dit l'indomptable Gavésio.

Yvon, traversé par une pique révolutionnaire, mourut encore.

Et le vieillard appelait au combat son gendre, ses filles, ses brus, ses petits-enfants en répétant pour Rosven ! lorsque atteint lui-même d'une balle en pleine poitrine, il sent que les forces vont lui manquer.

Se jetant sur les brancards, il se fait barricade, pour qu'on ne puisse arriver aux maîtres qu'en le foulant aux pieds.

Bastin cependant lutait toujours en criant aussi :

— Pour Rosven !

Pierre Gavésio, fier d'avoir un tel gendre, le voyait et l'entendait, quand Arrache-Tout, pareil à une trombe, arriva enfin.

Les patriotes reculent ou meurent; l'un d'eux lâche en fuyant un coup de feu sur le terrible maître d'équipage qui roule à côté des corps de Salaün, d'Yvon et Malo.

Ce fut la dernière scène de cette sanglante mêlée. Les Chouans arrivaient, les La Faugerais étaient libres.

Arrache-Tout n'était pas mortellement atteint; la balle lui avait crevé l'œil gauche, avait glissé ensuite sur l'os frontal et était sortie sans avoir lésé aucune partie du cerveau. Après deux minutes de

douleurs atroces, il se releva borgne, furieux, ne demandant qu'une victime. Ses cris faisaient trembler les Chouans eux-mêmes.

Il vit alors parmi les prisonniers le citoyen Famine et le colonel La Patrie.

— Ah ! scélérats, s'écria-t-il en brandissant son formidable levier de fer, — vous allez me payer mon écuier de babord.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

LUNDI 10 novembre 1879.

Avec le concours de M. CHAVANNES.

LE MARQUIS DE VILLEMÉR

Pièce en 4 actes, de George Sand.

M. CHAVANNES remplira le rôle du *duc d'Aléria*.

Distribution. — Le duc d'Aléria, M. Chavannes; le marquis de Villemér, M. Asch; le baron Dunières, M. Letellier; Pierre, M. Leprieu; Benoît, M. Ludovic; la marquise de Villemér, M^{me} Hemme; Caroline de Saint-Geneix, M^{me} Nass; Diane de Saintrailles, M^{me} Vernhes; la baronne d'Arglade, M^{me} Duherlin.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

D'Arnoux de Maison-Rouge, Georges-Marie-Victor.
De Pechperroux Comminges de Guitaut, Bertrand.
Barreau, Marie-Joseph.
De Tarragon, Louis-Joseph-Ernest.
Aynée de la Chevrière, Jean-Marie.
Lovylier, Alfred-Roger.
D'Arcangues, Léon-Marie.
Lucas de Trémont, Jules-Amédée.
De Tervos, Pierre-Marie-Louis.
De Forestier, Félix-Henri.
Cassin de la Loge, Marie-Félix-René.
De Polinière, Pierre-Amédée.
Malen, Jean-Pierre-Edmond.
Collin, Jules-Georges.
De Cugnac, Mario-Henri.
De Vaulchier, Marie-Louis.
Gougel, Simon-Etienne.
Jaubert.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons la liste des lieutenants de cavalerie et d'artillerie, ainsi que celle des aides-vétérinaires stagiaires, dont les cours vont commencer le 15 novembre 1879.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera sa première soirée musicale le dimanche 16 novembre courant, à 8 heures, dans les salons de la Mairie. Pour éviter des désagrémentaux aux personnes n'étant pas souscripteurs, qui pourraient s'y présenter, nous rappelons que la carte d'abonnement n'est valable que pour le père, la mère et les enfants non mariés, qu'elle est personnelle et ne peut servir qu'à la personne inscrite sur les registres.

Les personnes qui désirent profiter des premières soirées peuvent demander une souscription, soit à un membre de la musique, soit au chef de musique, rue d'Alsace, 43. — L'abonnement est de 6 fr. par an.

Programme de la soirée du 16 novembre :

1. Robert le Diable, fantaisie de Meyerbeer, exécutée par la Musique municipale.
2. Fantaisie sur la Traviata, d'Alard, exécutée par M. A. Guidé, 1^{er} violon solo des Concerts populaires d'Angers.
3. Bras dessus, bras dessous, chansonnette, par M. Mariac.
4. Fra-Diavolo, fantaisie d'Auber, par la Musique municipale.
5. Berceuse, de Menard, par M. Guidé.
6. Souvenirs d'Amérique, de Vieuxtemps, par M. Guidé.
7. Une chansonnette, par M. Mariac.
8. Le Prince Oscar, grande valse de Strauss, par la Musique municipale.

M. le capitaine Voyer, pianiste de premier ordre, commence demain dimanche 9 novembre sa tournée de concerts. Voici l'itinéraire de l'éminent virtuose dans les villes de l'Ouest, d'Orléans à Nantes :
Orléans, 9 novembre; Blois, 11; Tours, 12; Angers, 14; Saumur, 15; Morlaix, 18; Brest, 19; Quimper, 20; Lorient, 21; Vannes, 22; Le Mans, 24; Laval, 25; Rennes, 26; Nantes, 28.

Grand-Théâtre d'Angers. — Avant-hier soir, M^{lle} Lagye, première chanteuse, remplaçant M^{lle} Naddi-Vallée, a fait son troisième début dans le *Catù*. Les abonnés et les habitués du Théâtre ont été appelés à donner leur opinion sur le *prima dona*. M^{lle} Lagye a été admise par 96 voix sur 127 votants.

TOURS.

La scène suivante se passe à Tours chez une marchande, qui, outre l'épicerie, vend du vin et diverses espèces de comestibles.
Une femme se présente pour acheter une bouteille de vin à emporter. L'épicière prend la bouteille que la femme lui remet et descend à la cave pour l'emplier. Au bout de quelques instants elle remonte.
L'acheteuse donne en paiement une pièce blanche sur laquelle quelques sous lui sont rendus.
— Mais, dit-elle à la marchande, vous ne me donnez pas mon compte, ou alors c'est que vous vendez le vin beaucoup plus cher que les autres débitants.
— Le prix du vin n'a pas changé, réplique l'épicière, et votre compte est parfaitement exact.
L'acheteuse riposte avec aigreur et insiste pour avoir son argent.
L'épicière. — Je vous répète que votre compte est parfaitement exact; car au prix

de la bouteille de vin il faut ajouter celui d'une demi-douzaine d'œufs que vous m'avez pris pendant que j'étais à la cave. Ces œufs sont dans la poche de votre tablier.

C'était vrai.
L'épicière en remontant de la cave avait vu, par une fente de la porte, tous les mouvements de cette femme au moment où elle s'était emparée des œufs.

La voleuse, dont le nom est inconnu, sortit la tête basse et sans répliquer un mot, et depuis, comme bien on pense, elle n'a pas reparu dans ce magasin.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

LAVAL.

On écrit de Laval à la Gazette des Tribunaux :

« A la dernière cour d'assises de la Mayenne, on a vu ce singulier spectacle d'un personnage figurant tout à la fois sur la liste des jurés et sur celle des accusés.
» Le sieur Chapillon est en fuite, et a été condamné par contumace à quinze ans de travaux forcés. Ancien caissier à la Recette générale de Laval, il avait quitté cette position pour se faire agent d'affaires, escompteur; il avait surtout la spécialité de placer et négocier des valeurs. Il jouissait de la confiance générale, et les capitaux affluaient dans sa caisse.

» Il a disparu en laissant un passif de 1 million 482,000 fr. Son actif ne dépasse pas 150,000 fr. Il jouait beaucoup à la Bourse. L'examen de ses livres accuse une perte, à ce jeu, de 995,599 fr., sur lesquels 500,000 fr. pendant le cours de la dernière année.

Un pèlerinage au tombeau de saint Martin, à Tours, s'organise pour mercredi prochain 12 novembre.

Aller : Départ de Saumur pour Tours à 8 h. 20 du matin.
Retour : Départ de Tours pour Saumur à 5 h. 25 du soir.

Une réduction de 50 0/0 est accordée aux pèlerins, soit, pour la distance de Saumur à Tours, aller et retour, 4 fr. 30 en 3^e classe.

Aussitôt arrivés à Tours, les pèlerins devront immédiatement se rendre au tombeau de saint Martin pour assister à la messe du pèlerinage.

Le soir, à 3 heures, il y aura sermon et bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Les personnes qui désirent faire partie du pèlerinage peuvent, dès maintenant, se faire inscrire au presbytère des différents paroisses de Saumur.

Etat civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 octobre 1879.

NAISSANCES.

- Le 1^{er}. — Maria Grégoire, rue de Fenet. — Jeanne-Marie-Henriette-Albertine Bouvier, rue de la Fidélité.
Le 2. — Marie-Ambrosine Sageot, rue Brault. — Gabrielle-Marguerite Lansade, rue Haute-Saint-Pierre.
Le 3. — Mathilde Gabillard, rue Notre-Dame.
Le 6. — Pierre-Gaston Delherm de Novital, rue de Poitiers. — Félix Poisson, rue de la Tonnelle.
Le 8. — Marie-Joséphine Chaillou, rue Notre-Dame. — Maurice-Georges-Magloire Bersoullé, rue Saint-Nicolas.
Le 9. — Georges Clairambault, place Saint-Pierre.
Le 10. — Marie-Louise-Eugénie Jégu, rue du Portail-Louis. — Marguerite-Marie Derouet, rue de Nantilly. — Charles-Victor Bonneau, rue Bodin.
Le 11. — Léon Piau, à l'Hospice.
Le 12. — Ferdinand Sprecher, rue Haute-Saint-Pierre. — Gaston Petit, rue de Fenet.
Le 15. — Marcel-André-Charles Guth, rue Saint-Nicolas.
Le 19. — Marguerite Kippeurt, rue du Petit-Maure. — Hélène-Ernestine Bénard, rue de la Visitation.
Le 20. — René-Jean Soulagnet, quai de l'Ecole. — Georges Andrieux, rue de Fenet.
Le 21. — Madeleine-Georgette Dauzon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 23. — Auguste Boislème, rue des Saullais.
Le 26. — Paul-Alfred Goizet, rue du Petit-Pré.
Le 27. — René-Henri Deniau, rue du Puits-Tribouillet.

Le 30. — Henri-Joseph-Gaston Latuner, rue de Lorraine.

Le 31. — Alphonse Martin, rue Dacier.

MARIAGES.

Le 5. — Georges-Pierre Chatet, employé de commerce, a épousé Elisabeth Bruneau, typographe, tous deux de Saumur.

Le 6. — Jean-Baptiste-Stéphane Maine, cocher, a épousé Marie-Augustine-Valentine Thiéry, cuisinière, tous deux de Saumur. — Jean Perdriau, cocher, a épousé Louise Guillot, domestique, tous deux de Saumur.

Le 13. — Louis-Paul Nau, propriétaire, de Chacé, a épousé Marie-Augustine-Joséphine Boulton, sans profession, de Saumur.

— François Boizard, commissionnaire, a épousé Marie-Françoise Martin, journalière (veuve), tous deux de Saumur. — Constant-Honoré Roy, pharmacien, de Loudun, a épousé Claire Papillon, sans profession, de Saumur.

Le 14. — André-Isaac Duperray, propriétaire (veuf), de Vernoi, a épousé Amélie-Cécile Odouard, sans profession, de Saumur.

Le 21. — Jules-Albert Godrie, employé de commerce, a épousé Juliette-Céline Girard, sans profession, tous deux de Saumur. — Armand-Joseph Cailleau, tailleur de pierres (veuf), a épousé Ernestine Dauzon, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 27. — René-Victor Barbin, ferblantier, de Saumur, a épousé Eudoxie-Berthe-Alexandrine Bourdais, domestique, de Saumur. — Victor-Alcibiade-Auguste Forgeau, serrurier, a épousé Louise-Alice Hioring, couturière, tous deux de Saumur. — Auguste-Louis Joly, employé de commerce, a épousé Léontine-Louise Moreau, modiste, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Alfred-Lucien Cavalier, 45 jours, rue Beaurepaire. — Pierre Rabouan, journalier, 63 ans, rue Brault.

Le 7. — Louis Leblanc, journalier, 33 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 10. — Justine Buisson, sans profession, 61 ans, veuve Dominique Blanc, rue des Boires.

Le 12. — Renée Jousse, journalière, 60 ans, épouse Pierre Gannereau, rue Brault.

Le 13. — Pierre-Henri Rocher, propriétaire, 60 ans, rue d'Orléans.

Le 14. — Louis Dézé, sans profession, 63 ans, Grand'Rue.

Le 15. — Anne Jolivier, journalière, 50 ans, veuve Charles Vanard, à l'Hospice.

Le 16. — Angélique-Hippolyte Follie, propriétaire, 89 ans, veuve Pierre Gané, rue Beaurepaire.

Le 17. — Jules Breton, blanchisseur, 54 ans, Ile d'Offard.

Le 20. — Félicité Dubrocca, propriétaire, 84 ans, veuve Michel-Marie Fauvel, hameau de Beaulieu. — René Guillemet, journalier, 76 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Victor-Armand Jolibois, 2 ans, montée du Fort.

Le 23. — Joséphine Aubin, sans profession, 68 ans, épouse Jean Pasquet, rue de Fenet.

Le 26. — Ferdinand Sprecher, 45 jours, rue Haute-Saint-Pierre. — Etienne Hailouin, jardinier, 70 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 28. — Jean-René Soulagnet, 8 jours, quai de l'Ecole.

Le 29. — Baptiste Campourcy, aubergiste, 55 ans, rue d'Orléans.

Le 30. — Marguerite Nau, sans profession, 75 ans, veuve Etienne Roy, rue de la Chouetterie. — Jules Péraudeau, cordonnier, 20 ans, rue de l'Echelle.

Faits divers.

Une rencontre :

— Ah ! mon pauvre ami, toi, si pimpant il y a dix ans, comme te voilà changé, vieillit tu as donc fait une maladie ?

— Moi ? nullement. Mais tu sais bien que les années « de champagne » comptent double !

Un professeur à un jeune potache :

— Vous n'êtes qu'un bavard, vous n'arriverez jamais à rien !

— Pardon, m'sieur, c'est comme ça qu'papa est devenu député.

C'est avec plaisir que nous apprenons à nos lecteurs qu'une importante Maison de

Commission, — Exportation, — Importation, va se fonder à Saumur.

Nous ne saurions que féliciter vivement M. Félix Hütt, ancien Brasseur à Saint-Flérent, et l'un des premiers importateurs des Bières d'Alsace en France (ce qui n'a pas peu contribué au développement de la Brasserie française pour arriver à lutter victorieusement contre les Bières étrangères), d'avoir eu l'heureuse inspiration d'établir le siège de sa Maison à Saumur, ce qui ne peut manquer de donner un nouvel essor au commerce de notre ville.

(Voir aux annonces.)

LES GRANDS MAGASINS DU

PALAIS des MARCHANDS

A ANGERS

ont l'honneur de prévenir leur clientèle que l'EXPOSITION et la grande MISE EN VENTE annuelles des

SOIERIES

VELOURS

Robes et Manteaux

COMMENCERONT

LUNDI 10 NOVEMBRE



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller; ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angouisses, tous les remèdes avaient échoué; la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Textier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

